

**Recrutements pour l'enquête
« Pratiques culturelles Grandes cultures 2025 »
de janvier 2026 à mars 2026**

Objectif de l'enquête : A l'instar des autres enquêtes sur les pratiques culturelles, l'enquête PK GC 2025 permet de décrire et de caractériser les pratiques de conduite des cultures des agriculteurs et les itinéraires techniques choisis.

L'enquête apporte des éléments permettant d'apprécier l'incidence des programmes d'actions mis en œuvre dans le cadre de la directive européenne 91/676/CEE du 12/12/1991 dite directive « Nitrates ».

Les données collectées sont également utilisées pour établir des indicateurs agro-environnementaux sur l'usage des produits phytopharmaceutiques en agriculture et utilisés dans le cadre du suivi du plan d'action interministériel Ecophyto.

Le questionnaire est articulé autour de plusieurs thématiques :

- données générales sur l'exploitation : SAU, orientation, engagement dans une démarche visant à réduire l'utilisation de produits phytopharmaceutiques ou en lien avec l'agroécologie ;
- caractéristiques de la parcelle enquêtée : engagement à respecter un cahier des charges particulier, type de sol, pratique de l'agriculture de conservation des sols ;
- reconstitution de l'itinéraire technique sur la parcelle enquêtée : précédents culturaux, cultures intermédiaires, préparation du sol, semis, fertilisation minérale et organique, lutte contre les ennemis des cultures, rendement, irrigation, utilisation des technologies de l'information et de la communication et agriculture de précision ;
- raisonnement des pratiques, pulvérisation et protection des utilisateurs.

Les questionnaires de l'édition 2021 sont consultables à l'adresse suivante :

<https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/methodon/s-PK%20GC%202021/methodon/>

Période de collecte : de janvier 2026 à mars 2026.

Durée d'entretien : l'enquêteur se rend dans les exploitations sélectionnées pour l'enquête (à partir d'une exploitation déjà avertie par nos soins) et réalise les entretiens en face-à-face. Un entretien dure en moyenne 75 mn.

Rémunération :

Variable en fonction du nombre et du type de questionnaires réalisés. Pour un questionnaire complet : 47€ à 53€ (bruts) suivant le nombre d'opérations culturelles enregistrées.
Globalement : environ 3000€ bruts (estimation).

Contexte de travail des enquêteurs statistiques de la DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes

La DRAAF, Direction régionale de l'alimentation, de l'agroalimentaire et de la forêt, a notamment pour mission de collecter les données statistiques dans les domaines qui lui sont confiés.

Les enquêtes ont généralement lieu en face-à-face avec un exploitant agricole (cas le plus fréquent), un exploitant forestier ou une scierie. Elles visent à recueillir des données dans des domaines variés : superficie, cheptel, pratiques culturales, etc. Les entretiens durent entre 15mn et 1h45 et sont plus ou moins complexes suivant les sujets abordés.

Certaines enquêtes sont annuelles, d'autres pluri-annuelles. Le nombre d'enquêtes pluri-annuelles varie chaque année et suivant le sujet de l'enquête ; certaines zones de la région ne sont pas forcément concernées. Une collecte dure environ deux mois.

Travail à réaliser par l'enquêteur pour les enquêtes en face-à-face

Une liste d'exploitations à enquêter est fournie à l'enquêteur. Il n'a pas à chercher d'exploitations volontaires, mais doit enquêter celles qui lui sont attribuées. L'enquêteur s'organise comme il l'entend pour réaliser ses enquêtes et prendre ses rendez-vous sur la période de collecte. Le nombre de questionnaires à réaliser peut éventuellement être adapté aux disponibilités de l'enquêteur.

La collecte se fait sur un ordinateur portable fourni par la DRAAF. Un téléphone portable est également mis à disposition.

Le temps de travail varie suivant l'enquête, la durée d'entretien, la charge de travail attribuée et l'étendue de la zone. Toutefois, ce n'est pas un travail à temps complet.

Accompagnement et formation de l'enquêteur

L'enquêteur est accompagné par un gestionnaire d'enquête sur ses premiers rendez-vous. Le pôle enquêtes de la DRAAF est également à sa disposition pour répondre à ses questions et l'aider dans les difficultés qu'il peut rencontrer.

Pour chaque enquête, l'enquêteur bénéficie d'une formation technique. Elle dure généralement une journée et a pour objectif de préciser les notions qui seront abordées dans le questionnaire.